

Annexe 4

Procédure « démarches-simplifiées.fr »



Trois liens de connexion « démarches simplifiée » vous permettant de réaliser votre demande



Pour faire une demande de temps partiel de droit :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-temps-partiel-de-droit-enseignants-du-p>



Pour faire une demande de temps partiel sur autorisation :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-tp-sur-autorisation-2023-2024>



Pour faire une demande de réintégration à temps complet :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-reprise-a-temps-complet-apres-un-tp>



Le portail « Démarches-simplifiées »



Connexion à démarches-simplifiees.fr

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

ou

Se connecter avec son compte

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Adresse électronique *

Format attendu : john.doe@exemple.fr

Mot de passe *

Afficher

[Mot de passe oublié ?](#)

Se souvenir de moi

Se connecter

Renseigner votre adresse mail académique (prenom.nom@ac-versailles.fr)

Mot de passe : 8 caractères au minimum, à votre choix (tous les types de caractères)

La création de votre compte

Après avoir cliqué sur le lien qui correspond à votre demande, cet écran apparaît :

Confirmez votre adresse email



Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre adresse `Prénom.nom@ac-versailles.fr`

Ouvrez votre boîte email, et cliquez sur le lien d'activation dans le message que vous avez reçu.

Si vous n'avez pas reçu notre message (avez-vous vérifié les indésirables ?), nous pouvons vous le renvoyer.

Votre email

`prénom.nom@ac-versailles.fr`

Renvoyer un email de confirmation

Vous pouvez également consulter notre FAQ .

Un mail d'activation de votre compte comportant un lien vous est transmis sur votre adresse mail académique.

 [Cliquez sur ce lien](#)

Bonjour,

Vous recevez ce courriel car vous avez **créé un compte** sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr), le site officiel de l'administration française.

Pour **confirmer la création de votre compte**, merci de cliquer sur le bouton suivant :

CONFIRMER VOTRE ADRESSE ELECTRONIQUE

Si le lien ci-dessus ne fonctionne pas, merci de copier/coller le lien suivant dans votre navigateur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/compte/confirmation?p=ff75304c-baec-4e3c-a954-d667bda87df2>

➡ Votre compte sur « [démarches-simplifiées.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr) » a été créé.